



Rejointoiement des parements

Lorsque les éléments de maçonnerie doivent rester apparents, il est indispensable d'apporter un soin particulier à la finition des joints qui devront aussi assurer une fonction d'étanchéité. Cette finition participera également à l'aspect final de l'ouvrage et devra répondre à des attentes esthétiques. Les mortiers à la chaux sont donc particulièrement adaptés à l'ensemble de ces exigences. La finition des joints pourra s'effectuer suivant deux méthodes :



- soit "en montant" si la nature (composition, couleur, aspect) du mortier de pose convient.
- soit "après coup" par rejointoiement.

Attention : le rejointoiement "après coup" est obligatoire pour les façades non abritées en cas de murs de type II B et III (voir DTU 20.1).

NOTE : le rejointoiement s'effectue également sur des ouvrages anciens nécessitant une rénovation. Dans ce cas il faudra prendre en compte la nature des différents matériaux existants.

Domaine d'application :

Rejointoiement de toute maçonnerie devant rester apparente.

Rejointoiement des parements	
chaux	sable
 <p>1 sac de Tradical® PF 80 - 20 kg</p>	 <p>7 à 10 seaux (70 à 100 litres)</p>

La fourchette de $\pm 50\text{kg/m}^3$ correspond aux différences de foisonnement du sable

Mise en œuvre conforme au DTU 20.1, chapitre 3.2.2.2

Épaisseur minimum : les joints sont, au fur et à mesure de l'ouvrage, dégarnis sur 10 à 15 mm de profondeur: puis, au plus tôt après que le mortier

de pose a suffisamment durci, les joints sont bourrés au mortier. Le lissage et le serrage sont exécutés au fer, suivi d'un brossage pour éliminer la laitance (brosse chiendent ou laiton).